



"REGLEMENTATION ICPE
Zone de 600m autour du survol de l'éolienne
(1/10ème du rayon d'affichage)"

"REGLEMENTATION ICPE
Zone de 500m autour du mât de l'éolienne"

AU 4

Demande d'Autorisation Unique
Parc éolien
du Pays de Caux

Commune de
Ambrumesnil
Département de Seine-Maritime

Date : 05/06/2016
Plan ICPE
Plan des abords de
l'installation
des éoliennes E1-E2-E3
et du PDL
au 1/2500ème
(au format A0)

COORDONNÉES DES ÉOLIENNES ET DU PORTE DE LIVRAISON				
Coordonnées	E1	E2	E3	PDL
Longitude	004 305.6	004 278.8	004 285.5	004 261.5
Latitude	49 51 42.27	49 51 30.32	49 51 23.34	49 51 28.39
Altitude	0' 51' 27.96"	0' 51' 23.38"	0' 51' 23.39"	0' 51' 27.82"
Surface au sol	147	71	76	89
Surface au sol (en m²)	122	120	120	120
N° Parcelles	28	28	28	24
Surface parcelle (m²)	7.85	7.85	13.84	4.31

Eoliennes et porte de livraison concernés par la Demande d'Autorisation Unique

- Zone de survol des pales
- Mât de l'éolienne
- Fondation de l'éolienne
- Plateforme
- Aliné gravillonné
- Porte de livraison
- Rayon de 80m par rapport à la zone de survol
- Accès existant non modifié
- Accès existant à renforcer
- Accès à créer
- Accès à supprimer
- Cadastre
- Limite communale
- Bâtiment résidentiel
- Bâtiment agricole
- Bâtiment industriel
- Espace boisé

Plan ICPE

- Zone de 600m autour du survol de l'éolienne
- Zone de 500m autour du mât de l'éolienne

Echelle 1/2500 au format A0
0 50 100m